

MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

mieux personnaliser l'enseignement en Accompagnement Personnalisé (AP)

GLOSSAIRE

à destination des enseignants des lycées d'enseignement général et
technologique et des lycées professionnels de l'académie de la Réunion



deslaphd-ac.reunion-01-2011

Avant-propos

Le recteur de l'académie a confié en juillet 2014 à un groupe académique intercatégoriel (IA-IPR, IEN ET-EG, IEN-IO, chefs d'établissements, enseignants) la mission de piloter la mise en oeuvre de l'Accompagnement Personnalisé (AP) dans les lycées de l'académie de La Réunion.

Le programme d'actions du Groupe académique de pilotage de l'accompagnement personnalisé (GAPAP) prévoyait, en collaboration avec les deux collèges d'inspecteurs du second degré, et à partir des observations et des analyses en établissements, la rédaction d'un document de réflexion pédagogique à destination de tous les enseignants des lycées de l'académie.

Ce guide a finalement pris la forme qui est la sienne aujourd'hui, celle d'un glossaire regroupant vingt-six notices, toutes conçues sur le même modèle. Chacune :

se déploie à partir d'un mot-clé ;

- s'adosse à des extraits des textes officiels en relation avec l'AP au lycée ;
- développe des propositions théoriques et des illustrations pratiques pour les enseignants ;
- se prolonge par un choix de notices complémentaires.

Une brève sélection bibliographique vient enfin élargir et approfondir la réflexion.

Ce glossaire ne propose donc pas des séances d'AP toutes prêtes et qu'il suffirait de mettre en oeuvre uniformément par tous et dans tous les établissements. Il précise en revanche, selon le parcours de lecture que chacun pourra tracer librement pour soi de notice en notice, une approche globale et cohérente de l'AP, rapportée à des théories de l'apprentissage, à des postures d'enseignants, à des démarches d'enseignement.

Ce guide est moins un produit fini qu'un chantier ouvert et évolutif. De nouvelles notices pourront à l'avenir y trouver leur place, tout comme, par exemple, de brefs récits de séances d'AP, afin d'illustrer le contenu de tel ou tel article.

Puisse cette ressource professionnelle aider les enseignants des lycées professionnels, généraux et technologiques à mieux personnaliser leur enseignement et à mieux accompagner encore les élèves de nos établissements. Puisse ce glossaire nourrir la réflexion conduite au sein des conseils d'enseignement, des réunions d'équipes, des conseils pédagogiques ou des Formations d'Initiative Locale (FIL).

Les membres du Groupe académique de pilotage de l'Accompagnement Personnalisé

MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES, MIEUX PERSONNALISER L'ENSEIGNEMENT EN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)

Glossaire à destination des enseignants des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels de l'académie de La Réunion

Directeur de la publication : Thierry Terret, recteur de l'académie

Tirage : 200 ex - Février 2015

www.ac-reunion.fr

**MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES, MIEUX PERSONNALISER
L'ENSEIGNEMENT EN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)**
Glossaire à destination des enseignants de lycée
d'enseignement général et technologique
et des lycées professionnels

Liste alphabétique des entrées

ACCOMPAGNER.....	p. 4
ACCUEIL.....	p. 5
APPRENDRE.....	p. 6
AUTONOMIE.....	p. 7
BESOIN.....	p. 8
BIENVEILLANCE.....	p. 9
COMPÉTENCES SOCIALES.....	p. 10
CONCERTATION.....	p. 11
COOPÉRATION.....	p. 12
ERREUR.....	p. 13
EXPLICITATION (et pratiques réflexives).....	p. 14
GROUPEMENTS (types de).....	p. 15
INDIVIDUALISATION VS PERSONNALISATION ?.....	p. 16
INSERTION.....	p. 17
MOTIVATION.....	p. 18
MÉTHODOLOGIE.....	p. 19
NUMÉRIQUE.....	p. 20
ORIENTATION.....	p. 21
PERSONNALISER.....	p. 22
PROJET (démarche de).....	p. 23
RÉINVESTISSEMENT.....	p. 24
RÉUSSITE.....	p. 25
SOUTIEN (et APPROFONDISSEMENT).....	p. 26
TRANSVERSALITÉ.....	p. 27
TUTORAT (et AP).....	p. 28

ACCOMPAGNER

« temps d'enseignement », « distinct du face-à-face disciplinaire », « placé sous la responsabilité des professeurs » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

Si l'Accompagnement Personnalisé est un temps d'enseignement, il est donc presque toujours pris en charge par des enseignants qui utilisent leurs compétences professionnelles. Ce temps d'enseignement invite cependant au développement d'une attitude, d'une posture particulière de l'enseignant, celle de l'accompagnateur. Quelques images proposées par le dictionnaire pour tenter de définir cette posture :

- L'accompagnateur se rapproche du **conseiller** : tous les deux aident, mettent sur le chemin. Tous les deux donnent des conseils au groupe accompagné ; tous les deux aident aussi le groupe accompagné à tenir conseil, à discuter et à réfléchir sur le choix des buts, des moyens, des démarches.
- Le professeur accompagnateur en séance d'AP, comme **l'accompagnateur** dans un concert de musique, est en retrait ; il n'est ni au centre, ni à l'avant-scène ; c'est le groupe accompagné qui assure la partie principale.

Accompagner, c'est se joindre à quelqu'un pour faire un déplacement en commun. Pas de véritable accompagnement sans le **double consentement** de l'accompagnateur et du groupe accompagné. L'accord ou le contrat peut porter sur les objectifs pédagogiques (la destination), les moyens (l'itinéraire) ou l'organisation (le mode de transport).

Développer cette posture d'accompagnateur, ce n'est pas abandonner son métier d'enseignant. C'est mieux mobiliser ses compétences pour renforcer l'initiative et l'autonomie des groupes accompagnés, car gagner en autonomie (de pensée et d'action), c'est apprendre à faire des choix raisonnés. En ce sens, l'AP est alors doublement personnalisé, par l'accompagnateur (qui adapte ce qu'il propose aux besoins du groupe accompagné) et par le groupe accompagné (qui fait sien, s'approprie ce qui lui est proposé).

VOIR

AUTONOMIE ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; COMPÉTENCES SOCIALES ; GROUPEMENTS.

ACCUEIL

« L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010). (« L'horaire prévu est pour chaque élève de 210h sur le cycle de formation » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

On ne saurait prétendre accompagner quiconque sans penser les conditions d'accueil de l'autre. Réfléchir aux conditions d'accueil des élèves dans le cadre de l'AP renvoie tout à la fois :

- aux valeurs d'une école inclusive qui s'adapte aux élèves et cherche prioritairement à répondre à leurs besoins ;
- à une conception de l'école conçue comme lieu de transmission de savoirs, mais aussi comme lieu de socialisation et lieu de vie ;
- à l'ambition d'un service public d'éducation qui ne devrait laisser aucun jeune au bord du chemin.

Une vigilance toute particulière aux conditions d'accueil des élèves en début d'année scolaire et dans le cadre de l'AP, en particulier pour des élèves fragilisés, peut les aider à rompre positivement avec un parcours scolaire antérieur parfois difficile ; parcours qui n'a pas toujours, loin s'en faut, renforcé une estime de soi sans laquelle tout engagement dans des apprentissages est fortement compromis. Accueillir ces élèves, c'est prendre le temps et trouver les moyens de leur faire comprendre qu'un établissement, une équipe, une classe les accueillent et souhaitent les voir réussir et progresser.

La préoccupation de l'accueil des élèves en AP revêt aussi une dimension éminemment pédagogique qui mobilise la compétence des enseignants : ce temps d'accueil, quelles que soient ses formes (semaine d'intégration, évaluations diagnostiques, entretiens de positionnement, par exemple), doit permettre en effet, par exemple :

- l'identification de certains besoins des élèves ;
- la prise en compte de leurs attentes dans une écoute attentive, bienveillante et personnalisée ;
- l'explicitation des objectifs et des modalités de mise en oeuvre de l'AP à l'échelle de l'année et de l'établissement.

Accueillir les élèves en AP, c'est donc aussi contribuer à les rendre acteurs de leur formation.

VOIR

ACCOMPAGNER ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; CONCERTATION ; ÉVALUER ;
INDIVIDUALISER ; INSERTION ; MOTIVATION ; RÉUSSITE.

APPRENDRE

« L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève » ; « conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ; « la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques... » ; « Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010 ; « Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique » ; BO spécial n°2 du 19 février 2009. « L'accompagnement personnalisé figure dans les grilles horaires des élèves en formation de baccalauréat professionnel, au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires. » ; BO n°21 du 21 mai 2009.

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement ; il sollicite directement l'expertise pédagogique et didactique des enseignants, avant celle de toute autre catégorie de personnels. Comme pour toute séquence d'enseignement-apprentissage, l'élève doit pouvoir savoir ce qu'il va apprendre et construire au cours de la séance d'AP ou au long des quelques séances d'AP à venir ; il doit pouvoir prendre la mesure, au terme de ce temps d'apprentissage, de ce qu'il a appris et intégré et qui doit pouvoir être évalué dans une perspective formative.

La **liberté d'initiative** reconnue aux équipes, les **souplesse d'organisation** encouragées, la **posture nouvelle** et recherchée de l'enseignant accompagnateur, la **promotion de l'approche par compétences**, l'ambition même de **répondre aux besoins des élèves** indépendamment de tout programme uniformément prédéfini, tout dans l'accompagnement personnalisé invite à envisager ce temps d'enseignement-apprentissage de manière différente et complémentaire des temps d'apprentissage disciplinaire en classe entière ou en demi-groupe : L'AP n'est ni une heure supplémentaire de français ou de mathématiques, ni la nouvelle étiquette des modules de la réforme antérieure.

L'AP ne néglige aucune des composantes de l'acte pédagogique : ni le processus enseigner (centré sur la relation enseignant-savoir), ni le processus former (centré sur la relation enseignant-élève), ni le processus apprendre (centré sur la relation élève-savoir).

L'AP interroge volontiers les manières d'apprendre des élèves. Il les invite à prendre conscience des stratégies d'apprentissage qu'ils mettent en oeuvre pour apprendre et comprendre le monde ; ce processus de métacognition étant indissociable de la connaissance de soi et de la confiance en soi de l'élève. Savoir observer, savoir être attentif, savoir gérer ses émotions, savoir utiliser ses mémoires, savoir raisonner, savoir comprendre et apprendre sont ainsi autant d'outils mentaux nécessaires à la réussite des apprentissages des élèves et des leviers privilégiés à exploiter en séances d'AP.

Ces invitations à concevoir, à faire et à faire faire différemment ne cèdent rien à l'ambition de formation des élèves ni à l'expertise de l'enseignant. Elles ne sont ni des modes, ni des marottes. Elles renvoient à des conceptions théoriques de l'enseignement-apprentissage qu'il convient de connaître et que les travaux de recherche des dernières décennies ont considérablement étoffées et enrichies. Behaviourisme, cognitivisme ou socioconstructivisme sont ainsi autant de théories de l'apprentissage qui interrogent le rapport enseignant-élève et se distinguent de la seule pédagogie du modèle et de la transmission (dont on connaît désormais tout autant les mérites que les limites). Elles rencontrent dans les séances d'AP un terrain privilégié d'expérimentation et d'innovation grâce à la liberté et à la responsabilité pédagogique reconnues aux professeurs.

La notion de personnalisation invite enfin à envisager dans la situation d'enseignement-apprentissage l'engagement global d'une personne, dans toutes ses dimensions (physique, intellectuelle, émotionnelle, psychologique, relationnelle), tandis que la notion d'accompagnement invite à aborder l'enseignement-apprentissage comme construction progressive de l'autonomie de l'élève qui peut apprendre à apprendre.

VOIR

ACCOMPAGNER ; AUTONOMIE ; BESOIN ; COOPÉRATION ; EXPLICITATION ; PERSONNALISER ; TRANSVERSALITÉ.

AUTONOMIE

« Distinct du face-à-face disciplinaire » ; « L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ; « favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation » ; « Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires » ; « aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral » ; « les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs » ; « la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi » (circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010).

L'autonomie se caractérise par la capacité à juger, agir et choisir par soi-même, en toute connaissance de cause. L'accession à l'autonomie répond à un besoin psychologique, celui de l'accomplissement de soi, dans une perspective d'émancipation ; elle est une condition de l'adaptation de chacun aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale.

Le développement de l'autonomie des élèves répond à une ambition républicaine, celle de former un (futur) citoyen capable de se déterminer par soi-même.

L'autonomie est aussi un facteur de réussite scolaire : un élève autonome sait s'évaluer, connaît ses besoins, planifie et organise son activité, choisit les outils adaptés, prend des initiatives, résout des problèmes, se projette dans l'avenir.

L'autonomie fait l'objet d'un apprentissage, auquel les heures d'accompagnement personnalisé peuvent tout particulièrement contribuer. Les choix professionnels que l'enseignant fait dans ce cadre peuvent en favoriser le développement :

- certaines **démarches d'apprentissage** privilégiant les situations problèmes et les tâches complexes (la résolution de problèmes, la démarche de projet, les travaux interdisciplinaires, par exemple) ;
- certaines **organisations du travail** en classe (répartition des élèves en sous-groupes hétérogènes pour confronter des stratégies de résolution de problèmes, coproduire un raisonnement ou une argumentation, mettre en commun des ressources diverses, par exemple) ;
- certaines **activités** (celles nécessitant la collaboration ou la négociation entre élèves, celles impliquant que les élèves, placés face à des situations de travail ouvertes, aient à assumer des choix d'interprétation, des choix de méthodes, des choix de supports ou de ressources, par exemple) ;
- certaines **postures** de l'enseignant (savoir se tenir en retrait pour ne pas faire à la place, observer pour mieux réguler, laisser le temps nécessaire aux élèves pour la réflexion et la discussion raisonnée, déléguer, par exemple) ;
- certaines **stratégies relationnelles** adoptées par l'enseignant envers les élèves (faire confiance, responsabiliser, valoriser, contractualiser, donner la possibilité de choisir, par exemple).

Tous ces choix se trouvent renforcés par un cadre de travail sécurisé où l'élève qui prend des risques et s'engage (dans un raisonnement, dans une hypothèse, dans une expérience) ne se sent ni en danger ni jugé. Ses erreurs sont perçues par chacun et par lui-même non comme des fautes mais comme des tâtonnements nécessaires à tout apprentissage, comme des signes positifs d'un apprentissage en cours.

VOIR

ACCOMPAGNER ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; ERREUR ; GROUPEMENTS ; MÉTHODOLOGIE ; MOTIVATION ; ORIENTATION ; RÉUSSITE.

BESOIN

« la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; « L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation » ; « Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

Personnaliser son enseignement dans le cadre de l'AP, c'est d'abord et avant tout chercher à répondre aux **besoins** d'apprentissage identifiés pour des groupes d'élèves. Ces besoins peuvent s'exprimer de différentes manières : formulations explicites de demandes, manifestations d'une incapacité ou d'un manque, marques d'un intérêt, expressions d'un désir, signes de refus, conduites de fuite, formes de surinvestissement, par exemple.

L'enseignant accompagnateur perçoit ces signes divers, les interprète ou les reformule en termes de besoins d'apprentissage ; il y répond en concevant et en mettant en oeuvre des situations d'apprentissage adaptées, en particulier dans le cadre des heures d'AP.

La logique de l'accompagnement invite à associer les groupes d'élèves à la démarche d'identification des besoins : l'élève n'est pas une machine défectueuse à réparer mais un sujet en formation qu'il faut mobiliser. L'identification des besoins est donc en AP une préoccupation centrale pour les élèves comme pour les accompagnateurs. Elle prend des formes variées en fonction des élèves, des enseignants, du moment de l'année (démarche d'auto-évaluation, situations d'évaluations diagnostiques, entretiens individuels, conseils de classes, conseils de mi-trimestre, réunions d'équipes, rencontres parents-professeurs, par exemple).

Identifier les besoins des élèves va permettre de construire et d'orienter la démarche d'accompagnement. Ces besoins identifiés peuvent renvoyer à des savoirs disciplinaires à construire, à des savoir-faire plus transversaux à développer (mobiliser ses connaissances, organiser un raisonnement, mémoriser, se documenter) ou à des attitudes à renforcer (coopérer, s'auto-évaluer, faire des choix raisonnés, développer une posture réflexive).

Accompagner des élèves, c'est répondre à des besoins d'apprentissage identifiés. C'est aussi être sensible aux besoins psychologiques des élèves (sécurité, estime de soi, appartenance et relation au groupe) qui peuvent avoir un impact très important sur leur motivation et leur réussite.

VOIR

ACCUEIL ; ACCOMPAGNER ; ÉVALUER ; MOTIVATION ; PERSONNALISER ; SOUTIEN.

BIENVEILLANCE

« répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010).spécial du 4 février 2010.

Les heures d'Accompagnement Personnalisé font particulièrement appel à la bienveillance de l'enseignant. Cette bienveillance est moins une qualité personnelle qu'une posture professionnelle qui se construit et se renforce.

Elle est tout d'abord, par exemple, cette attitude professionnelle qui vise à affiner notre connaissance des élèves concernant, par exemple, leur rapport (plus ou moins serein) à l'école et aux savoirs, leurs appréhensions, leurs motivations, leurs difficultés, leurs intérêts. La relation privilégiée tissée au cours de ces moments de formation en AP se construit par l'attention portée à l'élève dans sa globalité.

La bienveillance de l'enseignant se donne aussi à voir dans le développement d'une posture d'écoute qui permet peu à peu de mieux comprendre le fonctionnement des élèves, d'identifier leurs stratégies de traitement des problèmes, de cibler, pour les lever ou les contourner, certains obstacles à leur réussite.

Cette bienveillance tient aussi dans une conscience aigüe des effets d'une attitude et des modes de relations établis avec un élève, un groupe, une classe. Cette vigilance professionnelle nourrit la motivation de tous les élèves et préserve l'estime de soi des plus fragiles qui sont reconnus comme personnes en devenir, confortés dans un projet et qui redécouvrent, par exemple, le goût des apprentissages.

VOIR

ACCOMPAGNER ; ACCUEIL ; BESOIN ; ÉVALUER ; EXPLICITATION ; MOTIVATION ; PERSONNALISER ; RÉUSSITE.

COMPÉTENCES SOCIALES

Le développement des compétences sociales des élèves dans le cadre des heures d'AP contribue tout autant à former l'individu que le (futur) citoyen. Il facilite aussi considérablement l'insertion professionnelle des élèves. Ces compétences sociales (initiative, communication, affirmation de soi, tolérance, autonomie, collaboration avec autrui, faculté d'adaptation, par exemple) sont en effet aujourd'hui plus que jamais exigées par le monde du travail, et la formation technique n'est plus suffisante pour trouver un emploi. Leur évaluation est aussi décisive au cours d'un entretien d'embauche.

Des séances d'AP peuvent ainsi par exemple répondre aux besoins de certains élèves en cherchant à développer :

- les compétences sociales liées à la relation à soi-même (connaissance de soi, confiance en soi et en ses capacités, estime de soi, capacité à s'auto-évaluer) ;
- les compétences sociales liées à la relation aux autres (travail en équipe, communication, empathie, esprit critique, respect d'autrui, capacité d'argumentation) ;
- les compétences sociales liées plus spécifiquement, par exemple, aux fonctions de direction (initiative, sens des responsabilités, écoute, adaptation, autorité bienveillante).

VOIR

COOPÉRATION ; ESTIME DE SOI ; INSERTION ; RÉINVESTISSEMENT ; TRANSVERSALITÉ.

CONCERTATION

« Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité » ;
« L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Ce projet est examiné par le conseil pédagogique, qui en débat, et formalise la proposition. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne est consulté sur ce projet. La proposition est présentée par le proviseur à l'approbation du conseil d'administration » ; « Sous l'autorité du chef d'établissement, l'équipe pédagogique met en œuvre les choix retenus par le conseil d'administration, et le professeur principal en assure la coordination » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010).

« Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

La logique de la personnalisation comme la logique de l'accompagnement sollicitent l'une comme l'autre des qualités d'adaptation de la part des enseignants : **personnaliser** son enseignement en AP, c'est en effet d'une part avant tout chercher à répondre aux **besoins identifiés** de groupes d'élèves ; accompagner les élèves implique d'autre part de chercher à les associer avec souplesse à la démarche mise en oeuvre.

Trop de rigidité dans l'organisation de l'AP vient limiter, voire empêcher la logique de l'ajustement aux besoins des élèves. Trop peu d'organisation et de cadrage transforme cependant l'accompagnement en errance. L'équilibre trouvé entre un excès d'organisation (qui interdit de s'adapter aux besoins des élèves) et un défaut d'organisation (qui expose à l'improvisation totale) se donne à lire dans le projet AP de l'établissement conçu en concertation au sein du conseil pédagogique.

La diversité et le nombre des personnels nécessairement impliqués en AP à l'échelle de l'établissement font de la qualité de la concertation entre tous ces acteurs complémentaires un élément clé de l'efficacité de l'AP. Seule cette concertation permet par exemple de définir comment sont identifiés les besoins des élèves, quels axes de formation apparaissent prioritaires, quels contenus de formation sont associés, quels modes de groupements sont à privilégier.

La nécessité de cette concertation fait des professeurs principaux et des coordonnateurs disciplinaires des relais essentiels de coordination, à l'échelon de la classe, du niveau d'enseignement (seconde, première ou terminale), du groupe de divisions au sein d'une même spécialité ou voie de formation (les classes de première STMG, les classes de terminale S) ou des équipes disciplinaires.

Des temps de concertation gagnent à être identifiés dans le calendrier annuel. Conseils de classe, conseils disciplinaires et conseils pédagogiques peuvent judicieusement être utilisés à cette fin.

VOIR

ACCOMPAGNER ; BESOIN ; ÉVALUER ; GROUPEMENTS ; PERSONNALISER.

COOPÉRATION

Les heures d'AP ne sont pas des heures de cours particuliers. Elles rassemblent toujours les élèves en groupes de dimension plus ou moins grande et de composition différente, selon les choix ou les habitudes des établissements. Une conception de type coopératif du travail conduit en AP et organisé par le professeur peut permettre d'aborder de façon stimulante et positive la diversité et la pluralité des élèves réunis.

Installer et faire fonctionner des modes de travail collaboratif entre des sous-groupes d'élèves, c'est tout d'abord rendre possible, dans un même lieu et au même moment, l'engagement d'élèves aux attentes et aux besoins différents dans des activités différentes : pour les uns, traiter ensemble des exercices de mathématiques ; pour d'autres, relire et assimiler ensemble le cours de SES ; pour d'autres encore, mener des recherches en lien avec un enseignement d'exploration ou un TPE ; mémoriser à plusieurs une leçon ou un texte.

L'organisation du travail en sous-groupes peut par ailleurs conforter la qualité des apprentissages : échanges, confrontations intellectuelles, négociations entre élèves de sous-groupes viennent clarifier les concepts, expliciter les raisonnements, approfondir et étoffer la compréhension des notions, renforcer leur manipulation. Chacun en tire profit : les uns trouvent auprès d'un pair une ressource immédiate en proximité ; d'autres voient leurs savoirs et leurs savoir-faire encore mieux maîtrisés par leur explicitation et leur conscientisation.

L'organisation et la mise en oeuvre par l'enseignant en AP de démarches d'apprentissage coopératives contribuent enfin au développement de compétences sociales et civiques de premier ordre : entraide, négociation raisonnée, analyse critique se construisent dans des situations de classe et au sein de groupes. La coopération comme principe pédagogique est aussi une école citoyenne de la prise d'initiative, de l'autonomie et de la responsabilité.

VOIR

ACCOMPAGNER ; AUTONOMIE ; BESOIN ; COMPÉTENCES SOCIALES ; EXPLICITATION ; GROUPEMENTS ; INDIVIDUALISATION ; MOTIVATION ; PERSONNALISER.

ERREUR

« temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève » ; « conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ; « répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; « L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant notamment le travail sur les compétences de base : compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression et communication écrites et orales, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication, activités contribuant au renforcement de la culture générale (conférences), aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010).

La posture de l'enseignant accompagnateur comme la logique de la personnalisation invitent à repenser, dans le cadre des heures d'AP, le statut des erreurs des élèves.

Si l'on peut concevoir l'**enseignement** comme un **accompagnement**, c'est parce que l'apprentissage s'apparente à un cheminement semé d'embûches qu'il faut dépasser pour progresser. Les erreurs des élèves ne sont plus alors des fautes à sanctionner, ou des obstacles à éviter ; ces erreurs (de technique, de raisonnements, de démarches, d'organisation) sont au contraire des indicateurs, précieux pour l'enseignant, du processus d'apprentissage à l'oeuvre chez les élèves. L'objectif reste bien pour l'enseignant accompagnateur de faire disparaître les erreurs des élèves ; mais pour y parvenir, il les fait apparaître, interroge leur sens et en fait un objet de travail et de réflexion pour le groupe.

La logique de la **personnalisation** de l'enseignement conduit elle aussi l'enseignant en AP à porter un regard nouveau sur les erreurs des élèves et à mobiliser ses compétences professionnelles pour identifier, dans les travaux d'un groupe d'élèves, des classes d'erreurs distinctes. Ces erreurs sont en effet radicalement différentes selon qu'elles :

- relèvent d'un défaut de compréhension de la consigne ;
- signalent une méprise de l'élève par rapport aux attentes supposées de l'enseignant ;
- indiquent une tension entre le savoir à construire et la représentation première des élèves liée aux savoirs en question ;
- renvoient à la diversité des démarches possibles de résolution d'un même problème ;
- témoignent ponctuellement de la surcharge cognitive des élèves ;
- soulignent la complexité du contenu enseigné par lui-même.

Distinguer au sein d'un même groupe d'élèves en AP les deux ou trois **classes d'erreurs** dominantes face à une tâche, c'est rendre possible la proposition de deux ou trois situations d'apprentissage différentes pour deux ou trois sous-groupes d'élèves différents, en réponse à la réalité de leurs besoins.

NB : nous reprenons ici allusivement et incomplètement cette typologie des erreurs à l'excellent ouvrage de Jean-Pierre ASTOLFI, L'erreur, un outil pour enseigner, ESF éditeur, neuvième édition, 2009.

VOIR

ACCOMPAGNER ; APPRENDRE ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; ÉVALUER ; EXPLICITATION ; NUMÉRIQUE ; PERSONNALISER ; SOUTIEN.

ÉVALUER

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. » ; B.O. spécial n°2 du 19 février 2009.

« Temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève », l'AP, comme tout temps d'enseignement, fait l'objet d'une évaluation afin d'en souligner l'efficacité et l'intérêt.

On peut évaluer en AP pour distinguer des niveaux de performance des élèves et les classer au regard des résultats qu'ils ont obtenus face à un problème posé. On gagne bien plus efficacement encore à évaluer en AP pour **parvenir à mieux comprendre les démarches diverses des élèves** et qui expliquent, en analysant les traces (écrites, orales, motrices), que les élèves réussissent plus ou moins :

- en amont de l'apprentissage, l'évaluation en AP vise donc à identifier et à **comprendre** ce qui est déjà là ; elle contribue également, selon diverses modalités, à mettre en évidence les besoins des élèves ;
- en cours de formation, l'évaluation en AP est un outil de lecture des compétences en cours de construction ;
- en fin de parcours, l'évaluation ne cherche pas à vérifier que le résultat du travail des élèves est conforme à celui attendu par des programmes ou des référentiels nationaux ; elle mesure et met en valeur les compétences construites et les progrès accomplis par les élèves ; elle permet aussi d'apprécier la pertinence du chemin emprunté par l'élève pour parvenir au résultat (c'est le cas dans la pratique du Contrôle en Cours de Formation -CCF).

Évaluer en AP, c'est chercher plus qu'ailleurs à identifier, distinguer et analyser des types de problèmes que les élèves rencontrent et les besoins qui sont les leurs. Ces besoins sont de natures différentes :

- certains sont liés à des savoirs disciplinaires ;
- d'autres, à des savoir-faire plus transversaux (se documenter, mobiliser et organiser ses savoirs, s'exprimer à l'oral ou à l'écrit dans un contexte donné, mémoriser, s'organiser dans le temps) ;
- d'autre encore, à des savoir-être (développer une posture réflexive, s'auto-évaluer, entretenir sa motivation, coopérer, faire des choix raisonnés).

Des situations de travail problématisées (des situations-problèmes) ou des activités qui sollicitent simultanément l'expression de compétences diverses (des tâches complexes) peuvent constituer les supports d'évaluation communs à un groupe d'enseignants travaillant en AP pour identifier des besoins, comprendre les démarches des élèves ou souligner les compétences construites en fin de parcours.

En concevant l'évaluation au service des apprentissages, l'AP peut être enfin le lieu privilégié de la co-évaluation dans la classe et de l'aide à l'auto-évaluation.

VOIR

BESOIN ; EXPLICITATION ; PERSONNALISER ; RÉUSSITE ; TRANSVERSALITÉ.

EXPLICITATION (et pratiques réflexives)

Quel que soit le type d'activités mises en œuvre en Accompagnement Personnalisé, ce temps d'enseignement est propice au renforcement de pratiques réflexives et de démarches d'explicitation.

La démarche d'explicitation engagée en classe vise à faire décrire à un élève ou à un groupe d'élèves, par oral ou par écrit, la stratégie qu'il a employée pour réaliser une tâche. Elle invite à se centrer sur le « comment » et à mettre en mots des faits (« Pour parvenir à ce résultat, comment t'y es-tu réellement pris ? » « Par quelles étapes es-tu passé ? »).

La démarche d'explicitation présente au moins trois avantages majeurs :

- l'effort de mise en mots permet tout d'abord aux élèves de prendre conscience de leur fonctionnement cognitif (découverte également précieuse à l'enseignant pour identifier et classer des types de problèmes) ;
- l'explicitation offre également l'occasion de lever des implicites, de mettre en lumière des non-dits ou des présupposés erronés ;
- cette prise de conscience facilite enfin une prise de recul de l'élève sur l'activité d'apprentissage et les savoirs construits, qu'il appréhende alors de manière plus globale et plus juste.

Ces pratiques réflexives se déploient plus particulièrement en AP, par exemple :

- lorsque l'enseignant sollicite plusieurs élèves au tableau afin d'explicitier et de comparer des démarches différentes mises en œuvre pour traiter un même problème ;
- lorsque des élèves échangeant en sous-groupes prennent conscience de malentendus qui faisaient obstacle à l'apprentissage de certains ;
- au moment d'un bilan de fin de séance, élaboré par la classe, qui met mieux en lumière la réalité et le sens profond du travail conduit (le développement de telle ou telle compétence), au bénéfice, aussi, de la motivation et de l'engagement des élèves.

VOIR

AUTONOMIE ; ERREUR ; MÉTHODOLOGIE ; PERSONNALISER ; SOUTIEN.

GROUPEMENTS (types de)

« Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité » ;
« L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ;
« ... répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

Le souci de la personnalisation de l'accompagnement des élèves en AP peut se traduire dans des choix pédagogiques très variés :

- diversification des objectifs visés ou des supports de travail proposés ;
- choix des configurations pédagogiques et des démarches d'enseignement ;
- conditions d'une écoute et d'une observation renforcées des élèves par l'enseignant ;
- souci de l'explicitation des objectifs généraux d'apprentissage visés.

Les modes de constitution des groupes, les types de groupes tout comme les tailles des groupes choisis traduisent eux-aussi concrètement ou pas l'objectif de personnalisation. Tout mode de groupement des élèves uniforme, permanent et fondé sur l'arbitraire du patronyme des élèves est assurément en contradiction avec la logique de la personnalisation.

Si les modes de groupement sont au contraire conçus comme des outils maniables d'organisation des apprentissages, les enseignants peuvent alors configurer les groupes selon différents paramètres, parmi lesquels :

- les effectifs (petits ou grands) ;
- le mode de composition (groupes de motivation ou d'intérêt homogènes, autour d'un projet ; groupes d'entraide hétérogènes ; groupes de besoins, par exemple) ;
- la durée et le moment dans l'année (variation ou alternance entre différents types d'organisation, en fonction des évolutions d'apprentissage observées, par exemple).

VOIR

**BESOIN ; COOPÉRATION ; ÉVALUER ; INDIVIDUALISATION ; PERSONNALISER ;
TRANSVERSALITÉ.**

INDIVIDUALISATION VS PERSONNALISATION ?

« conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ; « ...répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

Individualiser n'est pas personnaliser. La logique de l'individualisation, c'est celle du cours particulier (un professeur, un élève). La logique de la personnalisation repose au contraire sur l'idée que c'est au sein de groupes que des élèves divers, **accompagnés par des enseignants**, sont susceptibles d'apprendre et de construire leurs savoirs, en confrontant leurs idées, leurs connaissances, leurs méthodes pour traiter un problème ou une question, par la discussion raisonnée et l'échange entre pairs. Personnaliser son enseignement, c'est donc miser sur la **dimension collective et coopérative de l'apprentissage** ; c'est moins s'intéresser aux seules particularités de chaque individu pris isolément que tirer profit du fonctionnement d'un groupe.

Personnaliser son enseignement, ce n'est pas faire cours à un seul, mais c'est d'abord et avant tout chercher à répondre aux **besoins** identifiés de groupes d'élèves.

Personnaliser son enseignement, c'est enfin peut-être moins se soucier des seules intelligences des individus que mieux prendre en compte les personnes, dans leurs multiples dimensions : cognitive, mais aussi sociale, psychologique ou émotionnelle. Toutes ces dimensions de la personne se trouvent de fait engagées dans chaque situation d'apprentissage. En tenir compte ou pas peut conduire par exemple, selon les cas, à mobiliser ou à démobiliser, à soutenir ou à décourager.

VOIR

APPRENDRE ; BESOIN ; COMPÉTENCES SOCIALES ; COOPÉRATION ; ESTIME DE SOI ; EXPLICITATION ; GROUPEMENTS ; PERSONNALISER ; RÉUSSITE.

INSERTION

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

En lien avec l'orientation, l'Accompagnement Personnalisé constitue un temps privilégié qui vise à amener les élèves à construire un projet professionnel. Ce travail étroitement lié des compétences sociales et professionnelles a pour finalité de faciliter l'insertion du jeune. L'objectif est d'offrir une réponse adaptée à tout élève demandeur d'un accompagnement dans sa réflexion et sa démarche d'insertion professionnelle.

Au travers du décryptage du monde professionnel, les élèves appréhendent pendant les heures d'AP la complexité du monde du travail et de ses codes par :

- l'identification des étapes à franchir pour préparer l'entrée sur le marché du travail (préparer, simuler des entretiens d'embauche pour affirmer ses compétences et ses aptitudes sociales, élaborer un CV, une lettre de motivation, par exemple) ;
- l'identification des différents canaux d'offre d'emploi ;
- la description de parcours particuliers de vie professionnelle permettant de faire le lien entre formation et emploi (rencontres avec des professionnels, des anciens élèves, par exemple) ;
- la mise en évidence de son potentiel et de ses freins ;
- l'identification des facteurs de contexte influant sur l'évolution d'un secteur professionnel.

Cette approche sera également l'occasion de préparer les élèves aux périodes de formation en milieu professionnel qu'ils effectueront tout au long de leur formation.

VOIR

ACCOMPAGNER ; COMPÉTENCES SOCIALES ; MOTIVATION ; ORIENTATION ; RÉUSSITE.

MÉTHODOLOGIE

« L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation » ; « le travail sur les compétences de base » ; « ...aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

L'« aide méthodologique » constitue l'un des quatre types d'activités identifiées dans les « contenus » que mentionne la circulaire nationale pour la mise en oeuvre de l'AP.

Pour chercher à développer l'**activité et la réflexion méthodologiques** de l'élève, on peut certes lui demander d'écouter un enseignant présenter **sa** méthode puis de l'appliquer. On peut aussi efficacement lui proposer de mettre à distance ce qui a été présenté ou appliqué et de réfléchir dessus. Voilà ce que permettent, par exemple, l'**explicitation** par plusieurs élèves, à tour de rôle, de **plusieurs** méthodes de traitement d'un exercice, leur comparaison par les élèves (en sous-groupes, à l'oral ou sous forme de tableau), leur justification par les élèves, la réflexion sur leur intérêt ou leurs limites.

L'**activité méthodologique de l'élève ne s'exerce pas hors-sol**. Il n'y a pas d'enseignant de méthodologie. Les contenus disciplinaires constituent bien le terrain naturel de cette activité. Cependant, les supports et les savoirs disciplinaires tout comme les « méthodes disciplinaires » (pour réussir telle ou telle épreuve du baccalauréat) gagnent sans doute en AP à être envisagés comme des **moyens** au service du développement explicite de compétences plus larges et de la formation de l'esprit.

Ce qui développe en AP cette activité méthodologique des élèves, c'est moins la séance de coaching ou de gestion mentale ; c'est moins le cours sur la méthode de la dissertation qu'une série de séances où se construisent explicitement, par exemple, les capacités des élèves à problématiser un énoncé, à mobiliser leurs savoirs pour répondre à une question ou à organiser leurs idées, à synthétiser ou à développer un propos, à évaluer un travail (le sien, celui d'un autre) pour l'améliorer.

VOIR

EXPLICITATION ; RÉINVESTISSEMENT ; TRANSVERSALITÉ.

MOTIVATION

« L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation » ; « Distinct du face-à-face disciplinaire » ; « favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation » ; « Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires » ; « la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

La liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes, la souplesse mise en avant pour adapter les réponses à la réalité des besoins des élèves, la posture d'accompagnement à développer, tout concourt à envisager les heures d'AP comme des séances qui contribuent à renforcer la motivation et l'estime de soi des élèves.

La motivation permet à tout élève de s'impliquer de manière durable dans un apprentissage. Que son origine soit interne (satisfaire une curiosité, une envie de savoir) ou externe (avoir une bonne note, gagner la reconnaissance des autres, par exemple), la motivation est une mobilisation, une implication globale de l'élève qui accepte de s'engager sur le chemin périlleux et souvent inconfortable de l'apprentissage.

Des éléments extra-scolaires peuvent affecter la motivation des élèves (insécurité affective, familiale ou relationnelle, par exemple) ; mais des données proprement scolaires influent aussi directement sur la motivation, l'estime de soi et les conditions de possibilité des progrès et de réussite des élèves. L'enseignant en AP peut ainsi considérablement renforcer la motivation des élèves, par exemple :

- en étant particulièrement attentif à l'instauration au sein de la classe d'un climat bienveillant, pour préserver l'estime de soi des plus fragiles ;
- en prenant en compte les besoins des élèves et leur intérêt pour les activités proposées ;
- en abordant de façon renouvelée le soutien et l'approfondissement (objectifs, démarches, organisations) ;
- en ménageant des temps pour les démarches de projets ou les pratiques collaboratives ;
- en engageant les groupes dans des situations de travail complexes, ambitieuses et intellectuellement stimulantes ;
- en renforçant la conviction que ce qui est demandé peut être réalisé et réussi ;
- en ménageant des marges d'autonomie pour résoudre les problèmes et les tâches ;
- en mettant en valeur ce que les élèves savent ou savent faire et en soulignant la réalité des progrès accomplis.

VOIR

ACCUEIL ; APPRENDRE ; AUTONOMIE ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; ÉVALUER ; PERSONNALISER ; PROJET ; RÉUSSITE ; SOUTIEN.

NUMÉRIQUE

« L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication » ; « ...s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation » ; « ... recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication » ; « Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

Le numérique ne présume en rien de la diversité des usages qui pourraient en être faits.

Les outils numériques sont exploitables en AP, par exemple, dans une démarche classique de renforcement des apprentissages qui facilite la multiplication et la répétition d'exercices. Ceux-ci visent ainsi l'automatisation des procédures ou la mémorisation des savoirs des élèves. Cette démarche s'inscrit soit dans une logique d'individualisation des tâches (un élève devant un poste informatique et telle ou telle application) soit dans le cadre d'un travail personnalisé en sous-groupes, soit encore en classe entière (à l'oral, par exemple, et en vidéoprojetant le support de travail pour le groupe ou la classe), voire en dehors du temps et de l'espace de la séance d'AP (les outils numériques renforçant de ce point de vue la continuité du travail dans la classe et hors la classe).

Il serait cependant réducteur de cantonner son utilisation à cette seule démarche. L'ordinateur relié au vidéoprojecteur (qui équipe désormais nombre de classes de lycées) offre aussi, par exemple, la possibilité particulièrement féconde de développer les capacités réflexives des élèves. Ces outils facilitent, par la projection simultanée ou successive des productions d'élèves, l'explicitation et l'analyse à l'oral de leurs démarches et de leurs cheminements. Ces situations permettent alors de tirer profit des erreurs ou des approximations des élèves, envisagées moins comme des fautes que comme des signes de savoirs ou de savoir-faire en cours de construction.

Ces mêmes outils invitent aussi en AP, en groupes plus ou moins réduits, à diversifier les situations d'apprentissage : confronter et mutualiser, par exemple, les démarches différentes de certains élèves, corriger et enrichir progressivement des propositions d'élèves ou de groupes d'élèves (en alternant travaux individuels et en sous-groupes et travail collectif).

L'objectif du développement des compétences documentaires et informationnelles des élèves, dans le cadre de l'éducation aux médias, offre également en AP de riches situations d'apprentissages transversaux au moyen des outils numériques, en effectifs plus ou moins réduits (faire utiliser les fonctionnalités d'un moteur de recherche, faire évaluer la pertinence des réponses à une requête de recherche sur un moteur, faire naviguer et choisir dans la diversité des ressources proposées, faire organiser les prélèvements de ressources, etc.).

VOIR

ERREUR ; EXPLICITATION ; GROUPEMENTS ; INDIVIDUALISATION ; PERSONNALISER ; SOUTIEN ; TRANSVERSALITÉ.

ORIENTATION

« ...des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation » ; « la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi prenant appui sur le passeport orientation formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur » ; « les professeurs en charge de l'Accompagnement Personnalisé peuvent s'appuyer sur l'aide du conseiller principal d'éducation ainsi que celle des conseillers d'orientation-psychologues » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

L'orientation constitue l'un des quatre axes de l'Accompagnement Personnalisé. Il s'agit tout d'abord, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, d'aider chaque jeune à construire son projet personnel, de la classe de seconde vers les formations de l'enseignement supérieur. La construction du projet se concrétise par la constitution progressive d'un portfolio (le « webclasseur »). L'objectif est d'aider le lycéen à choisir la série de baccalauréat en fin de seconde puis sa spécialité, en adéquation avec ses attentes et son profil et, au-delà, de répertorier les poursuites d'études possibles vers le supérieur et de découvrir le monde économique et professionnel. Ce travail, qui s'effectue en lien avec le conseiller d'orientation-psychologue (COP), vise à répondre aux besoins de chaque élève en mettant à sa disposition les moyens de sa réflexion (temps, outils, conseils) pour assumer ses choix d'orientation. L'AP s'insère dans la construction du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIIODMEP).

Les situations d'enseignement en AP gagnent aussi à viser le développement de la compétence transversale à s'orienter, composante essentielle de l'autonomie, à construire tout au long de la vie. Apprendre explicitement à s'orienter, à partir de situations d'enseignement disciplinaire, c'est par exemple apprendre à s'autoévaluer, identifier ce que l'on a acquis et compris, prendre la mesure du chemin qui reste à parcourir, se fixer des objectifs, faire des choix et en rendre compte, développer sa compétence documentaire ou informationnelle pour construire un projet.

VOIR

ACCOMPAGNER ; AUTONOMIE ; INSERTION ; PROJET ; RÉINVESTISSEMENT ; TRANSVERSALITÉ.

PERSONNALISER

Une « tentative de définition de la personnalisation » par l'Inspection Générale : « *On considère que le niveau de personnalisation « satisfaisant » correspond à une séance où le(s) professeur(s) propose(nt) un projet adapté aux besoins réels et identifiés de l'élève, construit autour d'objectifs précis et explicites, qui favorise l'autonomie de réflexion et de production des élèves avec un vrai travail, qui utilise d'autres leviers que les cours pour traiter des points de difficulté, et qui est mis en oeuvre avec une rigueur et une attention apportée au cadrage qui n'exclut aucunement une relation aux élèves fondée sur l'écoute réelle de leurs difficultés, de leurs questions, de leurs doutes. On se saisit de toutes les occasions favorables à l'expression des difficultés éventuelles et au repérage des démarches suivies par les élèves* » (rapport de l'Inspection Générale sur la mise en oeuvre de la réforme du lycée, janvier 2012, p. 20) ;

http://media.education.gouv.fr/file/2012/96/8/Rapport-IG-Suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee-d-enseignement-general-et-technologique_209968.pdf).

En ce sens, la recherche de personnalisation des heures d'AP peut se traduire concrètement par :

- des modes de constitution des groupes ;
- la taille des groupes ;
- les supports de travail mobilisés ;
- les configurations pédagogiques ;
- les conditions d'une écoute et d'une observation renforcées des élèves par l'enseignant ;
- le souci de l'explicitation des objectifs généraux d'apprentissage visés par l'activité ou le scénario pédagogique ;
- le choix de démarches d'enseignement qui renforcent la sollicitation intellectuelle des élèves (tous ces points sont développés dans le rapport de l'IG, p. 20 et suivantes).

VOIR

ACCOMPAGNER ; AUTONOMIE ; BESOIN ; BIENVEILLANCE ; EXPLICITATION ; ÉVALUER ; GROUPEMENTS ; INDIVIDUALISATION.

PROJET (démarche de)

« ...les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs » ; « en classe de première [...] l'articulation avec le travail réalisé en TPE est à valoriser » ; (BOEN spécial du 4 février 2010 circulaire nationale pour la mise en œuvre de l'AP).

Le projet est omniprésent dans les enseignements en lycées : mini projet dans les enseignements d'exploration, projet en STI2D, Projet Pluritechnique Encadré (PPE) en S option « sciences de l'ingénieur », projet technologique dans certains baccalauréats professionnels, Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel (PPCP) en CAP, etc.

Le projet est souvent le moteur d'une activité qui mobilise les élèves vers l'atteinte et la réalisation d'un objectif pour lequel ils consentent à faire des efforts. La pédagogie par projet (que tout projet ne met pas nécessairement en oeuvre) est une pédagogie du détour qui confronte les apprenants à des obstacles construits autour d'un problème et provoque des situations d'apprentissage qui aboutissent à une production finale. Mais si la réalisation du projet est bien un moyen pour apprendre, elle ne doit cependant pas devenir une fin en soi qui risquerait de détourner l'élève des occasions d'apprendre.

Mettre en oeuvre une pédagogie par projet ne va pas de soi : l'enseignant doit en effet accepter de gérer la complexité et l'incertitude, de tenir compte des besoins et des intérêts des apprenants, d'agir comme médiateur, facilitateur et non comme dispensateur de savoirs, de reconnaître les différences, de les valoriser, et d'évaluer les processus, les démarches d'apprentissage autant que le produit effectivement réalisé.

Chercher à mieux accompagner les élèves et à mieux personnaliser son enseignement invite toutefois à mettre à profit les heures d'AP pour engager les élèves dans des démarches de projets souvent très fécondes dans la mesure où :

- elles développent la capacité de réinvestissement (chacun se trouve confronté à des situations plus authentiques, plus imprévisibles et plus complexes que les exercices scolaires traditionnels) ;
- elles invitent à construire, face à des problèmes non immédiatement solubles, des stratégies à plusieurs (chacun négocie, explicite et mobilise des ressources cognitives différentes et complémentaires) ; le projet apparaît alors pour l'élève comme un moyen d'appréhender la complexité des problèmes auxquels il sera confronté dans son quotidien d'adulte ;
- elles renforcent la confiance en soi et confortent l'identité personnelle et collective, ingrédients précieux du rapport au savoir, de l'envie d'apprendre et du sentiment d'en être capable ;
- elles stimulent l'initiative et l'autonomie (chacun est susceptible de négocier, d'arrêter et de justifier des choix, de s'investir comme acteur dans l'organisation collective du travail, sa mise en place matérielle, la définition ou la répartition des tâches) ;
- elles développent la capacité à s'orienter (par la connaissance de soi, le repérage de ses points forts et de ses points faibles, la définition d'objectifs et des moyens pour y parvenir).

VOIR

ACCOMPAGNER ; APPRENDRE ; COOPERATION ; REINVESTISSEMENT ; GROUPEMENTS ; MOTIVATION.

RÉINVESTISSEMENT

« L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation » ; « la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, de modules de consolidation, ... » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

Chercher en AP à **soutenir** les progrès des élèves, à **approfondir** leurs savoirs ou leurs savoir-faire, à développer leur esprit de **méthode** ou leur compétence à **s'orienter**, justifie pleinement de proposer en AP des situations dans lesquelles les élèves apprennent à réinvestir ce qu'ils ont appris.

Apprendre à réinvestir, c'est apprendre à transférer ses acquis cognitifs dans des situations nouvelles. Sans la capacité de transfert, tout apprentissage serait inutile, puisqu'il ne serait qu'étroitement lié à une situation passée et non reproductible dans sa singularité. Devenir compétent, c'est précisément être en mesure de mobiliser et d'utiliser dans des contextes inédits des savoirs et des savoir-faire acquis dans des contextes précis.

On voit ici tout l'intérêt de penser et de proposer parfois aux élèves en AP des situations d'apprentissage inconnues, des « premières », des « situations-problèmes » leur permettant de s'exercer au transfert, de s'habituer à la nouveauté. Ces situations rendent très importantes l'articulation entre AP et enseignements disciplinaires ainsi que la concertation entre professeurs. Dans ces situations où chacun semble tout d'abord démuni :

- les élèves apprennent à maîtriser leur appréhension et la tentation du découragement face à l'inédit ;
- ils apprennent aussi qu'on en sait souvent plus qu'on ne croit pour peu que l'on parvienne à mettre en relation des savoirs déjà là avec un contexte nouveau ;
- ils acquièrent enfin des stratégies générales de résolution de problèmes qu'ils confrontent et expérimentent : que faire lorsqu'on ne sait pas comment faire ? Comment mobiliser ses ressources pour venir à bout du problème alors même qu'aucune solution toute faite ne vient à l'esprit ?

Le souci du développement de la capacité de réinvestissement des élèves implique aussi des évolutions dans la posture d'accompagnement de l'enseignant : il reconnaît l'intérêt de situations problèmes ouvertes, mobilisatrices ; il recourt moins aux exercices fondés sur la seule répétition du même ; il s'ouvre à l'imprévu et s'adapte à la diversité des propositions.

VOIR

ACCOMPAGNER ; APPRENDRE ; AUTONOMIE ; COOPÉRATION ; ERREUR ; EXPLICITATION ; MÉTHODOLOGIE ; SOUTIEN ; TRANSVERSALITÉ.

RÉUSSITE

« répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève », « construire un projet personnel », « favoriser l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation », « ...contribue à la préparation à l'enseignement supérieur » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

Si l'AP concourt à la réussite des élèves, c'est parce qu'il contribue à construire des compétences utiles à la réussite des élèves aux examens, mais aussi à la réussite du parcours de l'élève (poursuite d'étude ou insertion), au-delà de l'examen ; c'est également parce que l'AP peut contribuer à replacer certains élèves fragilisés dans des logiques de réussite, en reconstruisant leur estime de soi et en contribuant à les remotiver.

Aussi est-il utile de concevoir un parcours de formation en AP par étapes (à l'échelle de l'année scolaire comme à l'échelle des trois années du lycée) afin de s'assurer, à l'aide de différents supports et situations disciplinaires, que des compétences transversales se construisent, et afin de révéler et de mesurer ces progrès.

Considérer la réussite de l'élève dans une approche plus globale peut conduire ainsi par exemple à chercher à développer dans le cadre de l'AP des compétences transversales telles que mobiliser des connaissances pour soutenir un point de vue, comprendre les attendus implicites d'une tâche à réaliser, expliciter les principes de résolution d'un problème, améliorer sa capacité à se documenter, s'auto-évaluer, etc.

VOIR

ACCOMPAGNER ; ACCUEIL ; BIENVEILLANCE ; ESTIME DE SOI ; ÉVALUER ; MOTIVATION ; SOUTIEN ; TRANSVERSALITÉ.

SOUTIEN (et APPROFONDISSEMENT)

« ...des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation » ; « ...en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation... » ; « ...en classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées » ; « la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, de modules de consolidation ... » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

Traditionnellement, le soutien et l'approfondissement sont conçus comme des réponses pédagogiques différentes pour des groupes d'élèves différenciés selon leur niveau de maîtrise de telle ou telle connaissance ou technique : soutien pour les élèves les plus en peine ; approfondissement pour les plus à l'aise dans telle ou telle discipline.

Cette conception parfois mise en oeuvre en AP ne permet pas toujours aux enseignants de mesurer les bénéfices réels que les élèves tirent de ces dispositifs, souvent perçus comme démobilisateurs, voire stigmatisants par les élèves.

Les activités de soutien et d'approfondissement en AP gagnent au contraire à tirer profit de toute la **liberté d'initiative** reconnue aux équipes, sur les plans, par exemple, des objectifs, des démarches et des organisations choisis :

- les objectifs : comment envisager, par exemple, les temps de soutien moins comme une remédiation, une course au retard, un colmatage, mais davantage, ainsi qu'on peut le faire pour l'approfondissement, comme une **anticipation** ; anticipation des problèmes ou des questions à venir, pour préparer la réussite d'un devoir, d'un prochain travail ou la découverte d'un nouveau document en classe entière ? ;
- les démarches : comment proposer par exemple, dans des activités de soutien ou d'approfondissement en AP, des démarches d'apprentissage **différentes**, des modalités nouvelles d'approches des notions, pour éviter que la reprise de moyens identiques ne conduise aux mêmes effets parfois limités auprès de certains élèves ? ;
- les organisations : comment penser soutien et approfondissement entre élèves et en même temps, à l'intérieur de sous-groupes travaillant en **coopération** ? Les premiers progressent en discutant avec les seconds de ce dont ils n'ont pas compris ; les seconds renforcent leur maîtrise en ayant à expliciter leurs savoirs.

VOIR

ACCOMPAGNER ; BESOIN ; COOPÉRATION ; GROUPEMENTS ; PERSONNALISER ; RÉUSSITE.

TRANSVERSALITÉ

« distinct du face-à-face disciplinaire... » ; « l'AP comprend [...] des activités comportant notamment [...] le travail sur les compétences de base [...], les travaux interdisciplinaires » ; « en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation... » ; « en classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010.

Ce qui est vraiment transversal, transdisciplinaire, ce n'est pas le plus petit commun dénominateur entre les disciplines ; ce n'est pas non plus le savoir plus ou moins commun à plusieurs disciplines et qui justifierait que l'enseignant de mathématiques enseigne la géographie ou celui de français, les SVT. Ce qui est vraiment transdisciplinaire et qui gagne à se construire explicitement pendant les heures d'AP, ce sont des compétences transversales que les enseignements disciplinaires contribuent à développer chez les élèves.

Un groupe d'enseignants travaillant ensemble dans le cadre de l'AP peut donc d'abord identifier les quelques compétences transversales que certains élèves gagneraient à développer prioritairement au long d'une période bien définie, puis concevoir et conduire plusieurs séances. Ces séances d'AP s'appuient alors sur les supports et les savoirs disciplinaires différents que chaque enseignant maîtrise et visent l'**objectif explicite** de développer une ou deux compétences transversales conjointement travaillées : problématiser, mobiliser ses savoirs, organiser ses idées et construire un raisonnement, rechercher des informations, exploiter des données, mémoriser, mettre en mots son travail, synthétiser, etc.

VOIR

BESOIN, EXPLICITATION ; MÉTHODOLOGIE ; PERSONNALISER ; RÉINVESTISSEMENT.

TUTORAT (et AP)

« L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits » ;
« L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal » ; « Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles » ; circulaire nationale sur la mise en oeuvre de l'AP, BOEN spécial du 4 février 2010).

(« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, de modules de consolidation, de tutorat ... » ; BOEN spécial du 19 février 2009.

Accompagnement Personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau, stages passerelles concourent tous à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation active de chaque élève.

L'AP relève uniquement de la responsabilité des enseignants, contrairement au tutorat qui peut être pris en charge par tout adulte, quel qu'il soit, de la communauté éducative.

Le tuteur est un accompagnateur, mais il ne conseille et ne guide qu'un élève, pris individuellement, dans son parcours de formation et d'orientation.

Le tutorat peut également consister en un suivi et un soutien psychologiques individualisés qui contribuent au renforcement ou à la reconstruction de l'estime de soi de l'élève, sans laquelle aucun engagement ni progrès n'est vraiment possible.

Enfin, de manière encore bien plus explicite que l'AP, le tutorat participe à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire en améliorant l'intégration de l'élève dans l'établissement qui l'accueille.

L'AP est un temps d'enseignement qui s'inscrit essentiellement dans la sphère pédagogique, et met en coprésence un ou plusieurs enseignants avec un ou des groupes d'élèves. L'AP s'ancre, sans s'y réduire, dans un enseignement disciplinaire particulier. Tout travail en AP lié à des contenus disciplinaires vise un objectif clairement énoncé de transposition vers les autres disciplines.

VOIR

EXPLICITATION ; INDIVIDUALISATION / PERSONNALISATION ; INSERTION ; MOTIVATION ; ORIENTATION ; TRANSVERSALITÉ.

Quelques propositions de lecture...

ANTIBI André, L'Évaluation par contrat de confiance, Nathan, 2008.

ASTOLFI Jean-Pierre, L'Erreur, un outil pour enseigner, ESF, « Pratiques et enjeux pédagogiques », 1999.

BUCHETON Dominique (dir.), L'Agir enseignant : des gestes professionnels ajustés, Octares, 2009.

CONNAC Sylvain, La Personnalisation des apprentissages, ESF, 2012.

DE VECCHI Gérard, Enseigner le travail de groupe, Delagrave, 2006.

FENOUILLET Fabien, La Motivation, Dunod, 2012.

PRESSEAU Annie et FRENAY Mariane (dir.), Le Transfert des apprentissages, comprendre pour mieux intervenir, PU Laval, 2004.

REBOUL Olivier, Qu'est-ce qu'apprendre ? PUF, « Education et formation », 2010.

REVERDY C., Des projets pour mieux apprendre ?, Dossier d'actualité veille et analyse, IFE, n°82, février 2013.

TARDIF Jacques, Pour un enseignement stratégique : l'apport de la psychologie cognitive, les éditions logiques, 1998.

VERMERSCH Pierre, L'Entretien d'explicitation, ESF, « Pédagogies », 2006.

VIAU Rolland, La Motivation en contexte scolaire, De Boeck, 2009.

VIENNEAU Raymond, Apprentissage et enseignement, éd. Gaëtan Morin, 2011.